

2012_B180

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de Ville - Validation de programmes d'opérations d'entrées de ville

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DRAOUZIA Dahbla, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 MAI 2012

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Aménagement du territoire / Entrées de ville

**Objet : Validation de programmes d'opérations d'entrées de ville.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la validation de programmes d'opérations des entrées de villes suivantes : Beaurecueil Ouest - RD58 Avenue Louis Sylvestre, Fuveau - RD96 Le Brogilium, Meyrargues Sud, Meyreuil - RD7n Pont de Bayeux, Puylobier - RD57 Route d'Aix, Venelles - Les Logissons.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2000_A030 du Conseil communautaire du 27 mars 2000, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en oeuvre les aménagements liés à la compétence facultative « Entrées de ville ».

La réalisation d'études de faisabilité, en concertation avec les communes, a permis d'aboutir à l'élaboration de différents programmes d'opérations d'entrées de ville.

Le présent rapport a pour objet de valider les dits programmes tels que détaillés ci-après.

Beaurecueil Ouest - Avenue Louis Sylvestre / Estimation 600.000€ TTC

Le projet est situé à l'ouest de la commune de Beaurecueil sur la RD58 Avenue Louis Sylvestre. Il s'étend sur environ 225 mètres depuis le parvis de l'Hôtel de Ville.

L'objectif de l'aménagement projeté est de répondre aux multiples besoins d'amélioration de l'entrée du village actuelle, tant au niveau de l'intégration des modes de déplacement doux, de la prise en compte et la sécurisation des usagers que de l'embellissement de ses abords.

En réponse, il convient de réaliser des aménagements urbains et paysagers tels que détaillés dans le programme de l'opération suivant :

- l'aménagement d'une promenade paysagère normalisée au nord de la route départementale comprenant une traversée sécurisée pour les piétons et cycles;
- la végétalisation de la noue pluviale nord et de l'accotement sud de la voie ;
- le traitement architectural, mise aux normes et sécurisation du parvis / trottoir de l'hôtel de ville ;
- l'aménagement d'une aire de stationnement urbaine et paysagère y compris le soutènement et remblais de la plateforme nécessaire ;
- l'adaptation et la remise en état de la chaussée en continuité du parvis de la mairie et de l'aire de stationnement créés;
- l'extension et l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Fuveau - RD96 Le Brogillum / Estimation 300.000€ TTC

L'opération se situe au sud-ouest de la commune de Fuveau sur de la RD96. Elle se développe sur environ 150 mètres sur la RD96 au niveau de l'entrée du hameau du Brogillum.

Les principaux enjeux de ce projet sont d'intégrer les cycles, de sécuriser le carrefour, mais surtout, de permettre une desserte efficace et normalisée des transports en commun pour les usagers du hameau du Brogillum.

A ce titre, il est nécessaire de réaménager l'existant suivant le programme définit ci-dessous :

- la création d'une voie de délestage sécurisée avec terre-pleins centraux permettant les « tournes à gauche » ;
- la mise en œuvre de bandes multifonctionnelles en accotement de la route départementale ;
- l'adaptation et la remise en état de la chaussée ;
- la création d'une voie de retournement et d'un arrêt de bus (tête de ligne) avec traversée piétonne sécurisée ;
- l'aménagement d'un quai de bus et de trottoirs aux normes PMR ;
- l'adaptation de la signalisation.



Meyrargues Sud / Estimation 600.000€ TTC

Le projet s'implante au sud-ouest de la commune de Meyrargues sur l'ex RD62e. Il se déploie sur environ 550 mètres depuis le carrefour giratoire de la RD96 et de l'ex RD62e (La Baraque).

Le dessein de cet aménagement est d'apporter des solutions normalisées et paysagères aux défauts de l'entrée de ville actuelle, que ce soit en terme de valorisation de l'espace public, qu'en terme d'intégration des modes de déplacement doux (piétons et cycles).

En conséquence, le programme du projet se définit comme suit :

- l'adaptation et la remise en état de la chaussée ;
- l'aménagement d'une promenade paysagère et normalisée piétons/cycles dissociée de la chaussée ;
- le traitement du pluvial en noue végétalisée ;
- l'adaptation de la signalisation.



Meyreuil - RD7n Pont de Bayeux / Estimation 900.000€ TTC

L'opération est située au nord-est de la commune de Meyreuil au niveau de l'intersection de la RD7n et de la RD58. Elle s'étend sur environ 220 mètres sur la RD7n et 140 mètres sur la RD58.

La problématique de cette intervention consiste à améliorer la gestion des flux, corriger le manque de visibilité des usagers arrivant de Beurecueuil et diminuer la dangerosité de l'intersection d'une voie principale à fort trafic, la RD7n, avec une voie secondaire à trafic faible, la RD58. Le tout associé à la prise en compte des contraintes du lieu et l'intégration des piétons et cycles.

Ainsi, le programme du projet se caractérise comme suit :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD7n et la RD58 avec terre-pleins centraux comprenant la création et l'adaptation de la chaussée ;
- la réalisation de trottoirs aux normes PMR sur l'ensemble du projet ;
- la mise en oeuvre de traversées piétonnes aux entrées du giratoire ;
- l'aménagement de pistes cyclables de chaque côté de la RD7n ;
- le traitement paysager des délaissés et de l'îlot central ;
- la création de bassins de dépollution accidentelle ;
- l'adaptation et l'amélioration de l'éclairage public ;
- la modification de la signalisation routière.



Puylobier - RD57 route d'Aix / Estimation 850.000€ TTC

L'aménagement envisagé est localisé au sud-ouest de la commune de Puylobier. Il s'étale sur environ 450 mètres sur la RD57 depuis le carrefour de la RD57 et de la RD17 Avenue Cézanne.

L'intervention programmée sur ce tronçon de voie, rectiligne et contrainte, à pour première vocation de sécuriser l'ensemble des utilisateurs par la réduction de la vitesse des automobilistes et l'intégration des modes doux. Elle vise également l'embellissement de l'entrée du village.

Dès lors, le programme de l'opération est déterminé de la façon suivante :

- la modification du tracé de la voie (chicane) ;
- la création d'une zone 30 matérialisée par le biais de marquages au sol et de ralentisseurs de type « plateaux surélevés » ;
- la requalification des carrefours et accès privés ;
- l'élargissement, l'adaptation, et la remise en état de la voirie ;
- l'aménagement d'un trottoir, aux normes PMR, au nord de la chaussée ;
- la création d'une bande multifonctionnelle ;
- la réalisation de traversées piétonnes ;
- la création d'un arrêt de bus comprenant quais et passage piéton ;
- le traitement paysager de l'accotement, de la noue pluviale et des délaissés ;
- l'adaptation de la signalisation routière ;
- le prolongement de l'éclairage public.



Venelles - Les Logissons / Estimation 1.200.000€ TTC

Le projet d'entrée de ville se situe au sud de la commune de Venelles sur l'avenue des Logissons. Il se déploie sur environ 550 mètres depuis le carrefour des avenues de la Touloubre et des Logissons jusqu'au hameau des Logissons.

De part sa géométrie et son manque d'aménagements conformes pour les piétons et cycles, l'avenue des Logissons présente, à ce jour, une forte dangerosité pour l'ensemble des utilisateurs. Il est indispensable d'améliorer ce tronçon urbain et de marquer significativement l'entrée du village.

Par conséquent, le réaménagement projeté se traduit par le programme suivant :

- la modification du tracé et la réduction de la largeur de la chaussée à 6m ;
- la requalification du carrefour à feux de la rue des Floralies avec îlot central ;
- la suppression du carrefour de l'allée des Pruneliers avec création, en lieu et place, d'une traversée et d'une liaison cycles / piétons, sécurisées et normalisées, depuis l'avenue des Logissons jusqu'à l'impasse des Cerisiers ;
- la mise en place d'une zone 30 depuis le « plateau surélevé » du carrefour en « T » de l'allée du Sergent Bourrelly jusqu'au carrefour de la rue de la Touloubre ;
- la réalisation de stationnement longitudinal entre la chaussée et le trottoir ;
- le traitement des accès privés et la remise en état de la voirie ;
- l'aménagement de trottoirs et pistes cyclables aux normes le long de l'avenue ;
- le réaménagement de l'arrêt de bus ;
- l'intégration des conteneurs poubelles ;
- le traitement paysager des délaissés, talus végétalisés et espaces verts ;
- la mise aux normes et l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation.



Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU la délibération n°2000_A030 du Conseil communautaire du 27 mars 2000 relative à l'extension des compétences de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Entrées de ville » ;

VU la délibération n°2007-A022 du Conseil Communautaire du 2 février 2007 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2007 pour un montant de 4,5M€ ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2010-A088 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2010 pour un montant de 4 M€ ;

VU la délibération n°2011-A074 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2011 pour un montant de 4 M€ ;

VU la délibération n°2011-A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2012 pour un montant de 4,5 M€ et modifiant les autorisations de programmes 50 AP2010 et 50 AP2011 pour les porter à un montant de 6M€ et 5,2M€ ;

VU l'avis de la Commission Transport, parcs de stationnements et réseaux routiers en date du 17 avril 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les programmes d'opérations des entrées de ville suivants :
- Beaucueil Ouest - RD58 Avenue Louis Sylvestre (600 000€ TTC) ;
 - Fuveau - RD96 Le Brogillum (300 000€ TTC) ;
 - Meyrargues Sud (600 000€ TTC) ;
 - Meyreuil - RD7n Pont de Bayeux (900 000€ TTC) ;
 - Puylobier - RD57 Route d'Aix (850 000€ TTC) ;
 - Venelles - Les Logissons (1 200 000€ TTC), tels que présentés ci-avant.

- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ces programmes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de Ville - Validation de programmes d'opérations d'entrées de ville

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



16 MAI 2012